

COMMUNE DE LACOSTE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 16 septembre 2024

Membres en exercice :
10

Présents : 10
Représenté : 0
Absent : 0

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois septembre 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marc CARAYON

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Secrétaire de séance : Christian DOIREAU

Le quorum est atteint.

DE_2024_24

Objet: Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2023

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 26 juin 2024 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Christian DOIREAU



Le Maire,

Marc CARAYON

A large, stylized handwritten signature of Marc Carayon.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et affichage le 25/09/2024

COMMUNE DE LACOSTE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 16 septembre 2024

Membres en exercice :
10

Présents : 10
Représenté : 0
Absent : 0

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois septembre 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marc CARAYON

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Secrétaire de séance : Christian DOIREAU

Le quorum est atteint.

DE_2024_25

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM 2024 - 001

Afin de mettre à jour l'actif il convient de procéder à l'amortissement de biens qui n'ont pas été amortis lors du transfert du budget de l'eau.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2195.54	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2104.46	
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		4300.00
TOTAL :		4300.00	4300.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	4300.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2195.54
28156 (040)	Matériel et outillage incendie, déf. civ		1405.30
28158 (040)	Autres inst.,matériel,outil. techniques		699.16
TOTAL :		4300.00	4300.00
TOTAL :		8600.00	8600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Christian DOIREAU



Le Maire,

Marc CARAYON

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et affichage le 25/09/2024